

**2026-04/13**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de  
Monsieur François CAVALLIER

**Membres présents** : François CAVALLIER, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Luc ANTONINI, Marie MEYER, Jacques BERENGER, Cécile AUTRAN, Jean-Christophe CHAUTARD, Sophie LOPEZ, Jean-Claude RENUCCI, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Sandrine BUIRON, Timothée KOENIG, Philippe VERCHER, Emilie REBUFFEL, Donat BERTOZZI, Stéphanie FOÛLON, Karine CACHELEUX, Basile TESTARD, Marie BOISNET, Eric JACOBI, Mariè-Joëlle FOURNEL, Olivier MONERY

**Membres absents excusés** : Bérengère GINOUX (pouvoir à Sophie LOPEZ),  
Christiane TANZI (pouvoir à Sandrine BUIRON)

**Membres absents** : Pascal MONTLAHUC

**Secrétaire de séance** : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 24

VOTANTS : 26

---

**DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES  
QUESTIONS DE DÉFENSE**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du renforcement du lien entre la Nation et les forces armées, le ministère des Armées encourage la désignation, au sein de chaque conseil municipal, d'un **conseiller municipal en charge des questions de défense**.

Ce conseiller a pour missions principales :

- **D'être** l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et des services de l'État sur les questions de défense ;
- **De relayer** les informations relatives à la défense auprès du conseil municipal et de la population ;
- **De contribuer** au développement de l'esprit de défense, notamment auprès des jeunes ;
- **De participer**, le cas échéant, aux actions liées au recensement citoyen et à la promotion de la réserve citoyenne.

Il est proposé au conseil municipal de désigner un élu pour exercer cette fonction.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉSIGNE** Monsieur Philippe VERCHER en qualité de conseiller municipal en charge des questions de défense ;
- **PRÉCISE** que cette fonction est exercée à titre gratuit, sans indemnité spécifique.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

La secrétaire de séance

